

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16/09/2020 à 19H30

## COMPTE RENDU 2020-08

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, HANNEMANN Cécile, JUNG Pascal, KLEIN Christian, KREUTZMANN Herbert, SCHWALBACH Christian, SPECHT Christiane, STAB Chris, ZIEHL Anita, SCHEIDLER Jutta.

Conseillère absente : BADEN-KIFFER Céline.

.....  
**Approbation du compte-rendu** du conseil municipal du 24 juin 2020.

Désignation d'un secrétaire de séance : Jutta SCHEIDLER.

\*\*\*\*\*

### **N° 2020-09-01 VOTE DES DELEGUES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Maire expose au Conseil municipal que la commission d'appel d'offres (CAO) est constituée, conformément aux dispositions combinées des articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le Maire-Président, trois membres issus du conseil municipal nommés délégués titulaires ainsi que trois membres dits suppléants.

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal valide à l'unanimité la composition suivante pour la CAO :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
DEMERLE Xavier	ZIEHL Anita
KLEIN Christian	JUNG Pascal
SPECHT Christiane	STAB Chris

### **N° 2020-09-02 SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION FAMILIALE D'AIDE AUX ENFANTS INADAPTES DE LA REGION DE SARREGUEMINES (AFAEI)**

Les années passées, la commune dans le cadre de « l'opération brioches », organisait en soirée la vente en porte à porte de brioches dont le bénéfice était versé à l'AFAEI.

Cette année, au vu du contexte sanitaire, le maire propose de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 300 euros au profit de cette association.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- REFLEXIONS SUR LE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PAYSAGER SUR LE SITE DU CHATEAU DU WECKERSBURG

Le Maire explique qu'il est nécessaire de ré-intervenir sur tout le site pour défricher, replanter et mener une réflexion d'ensemble pour remettre le site en valeur. Le Maire propose un accompagnement par l'équipe technique du Parc qui avait déjà accompagné la commune sur d'autres projets (jardin du souvenir, château,...). Une rencontre est programmée le jeudi 24 septembre à 10 heures avec Monsieur DEMOULIN et Madame BAGDHADI du Parc en vue d'élaborer une esquisse du projet et une première approche du coût.

En termes de financement, il est prévu de mettre en place une souscription à la Fondation du Patrimoine (mécénat) mais aussi de déposer un dossier de demande de subvention DETR (Etat) et un autre dossier dans la cadre du dispositif du Département « Moselle Ambitions ». Pour ce dernier dispositif, trois dossiers peuvent être déposés.

- INFORMATIONS SUR UNE CONSULTATION MENEES POUR LA VOIRIE COMMUNALE

Le maire donne la parole à Pascal JUNG, conseiller délégué en charge notamment de la voirie.

Il explique qu'un état des lieux a été fait afin de voir les travaux à mener : un premier grand tronçon à refaire concerne la rue de la Montagne, la rue des Juifs, la rue de la Forêt (...). Cette liste n'est pas exhaustive. Un programme pluriannuel sera élaboré avec des tranches afin d'étaler la dépense financière.

Une réflexion doit également être menée au sujet de la sécurisation du centre du village. L'UTR de Bitche (Unité Territoriale Routière) sera sollicitée à ce sujet pour ses conseils.

N° 2020-09-03 CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

**Le Maire expose :**

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **AXA France Vie**

Courtier : **Gras Savoye Berger Simon**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

**Risques garantis :**

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

**Conditions :** Tous les risques, avec une **franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **5.29 %**.

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

**Risques garantis :** Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

**Conditions :** tous les risques, avec une **franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **1,61**

au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

**Article 2 :** le conseil **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Article 3 :** le conseil **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

**Article 4 :** le conseil **CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

**Article 5 :** le conseil **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

- **Points divers**

-Un échange a eu lieu au sujet de l'organisation de certaines manifestations :

- Concernant le 11 novembre, le Maire précise que nous sommes en attente des directives mais qu'il y aura sans doute principalement un dépôt de gerbe mais pas de moment officiel organisé dans la salle « La forge ».
- Concernant le traditionnel repas avec la municipalité de Waldhouse, le Maire s'est entretenu avec le Maire de Waldhouse et ils ont convenu qu'il était préférable de reporter ce repas à l'année prochaine.

-Raccordement de la salle « La forge » au réseau internet. L'Adjoint Christian KLEIN indique que le coût du raccordement se chiffrerait à environ 900 euros. Il propose de se charger de la commande du matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35. Tous les membres présents ont signé la fiche de présence.

A Walschbronn le 21/09/2020

Le Maire Christian SCHWALBACH

